



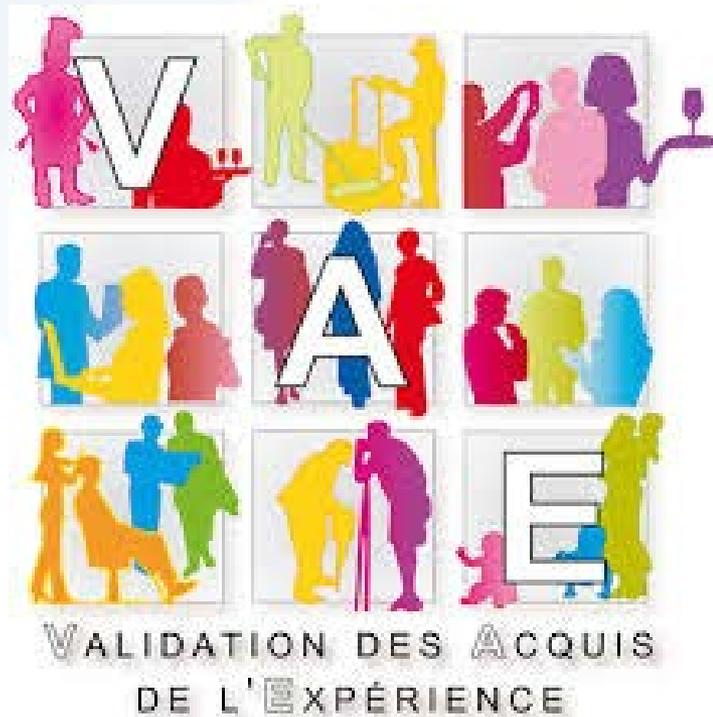
Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance

Lundi 24 novembre 2014
Palais des Congrès de Madiana . Schœlcher
8h00 - 17h00

Rétrospective VAE



Région Martinique



Historique de la VAE

Dates clés : 1934 - 2014

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



Dates clés de la VAE

1934

- **Loi du 10 juillet 1934** : « Les techniciens autodidactes, les auditeurs libres des diverses écoles, les élèves par correspondance, justifiant de 5 ans de pratique industrielle comme techniciens, pourront, après avoir subi avec succès un examen, obtenir un diplôme d'ingénieur ».

1985

- **Décret n°85-906 du 23 août 1985** : « la validation permet soit d'accéder directement à une formation dispensée par l'établissement et conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'un titre dont l'obtention est réglementée par l'état, soit de faire acte de candidature au concours d'entrée d'un établissement »

1992

- **Loi n°92-678 du 20 juillet 1992** : permet à toute personne qui a exercé durant 5 ans une activité professionnelle de demander la VAP afin de prendre en compte cette expérience pour justifier une partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement

2002

- **Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002** : Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistré dans le RNCP.

2004

- **Loi n°2004-391 du 4 mai 2004** : confirme la VAE comme dispositif au service de la sécurisation des parcours professionnels.

Dates clés de la VAE

2004

- **Loi n°2004-809 du 13 août 2004** : donne **compétences aux Régions** afin qu'elles **organisent sur leur territoire le réseau des centres et points d'information et de conseil** sur la Validation des Acquis de l'Expérience et **assurent assistance aux candidats** à la Validation des Acquis de l'Expérience.

2006

- **Décret n°2006-166 du 15 février 2006** crée le Comité interministériel de développement de la VAE, pour une durée de 3 ans son rôle consiste à « **définir et mettre en oeuvre les actions de promotion relatives à la VAE et proposer toutes mesures ou actions susceptibles de concourir à son développement** ».

2007

- **Création du Passeport VAE** qui permet aux candidats recevables à la VAE de bénéficier d'une **assistance méthodologique ou d'un accompagnement intensif de 10 à 24 heures**. Il permet également aux demandeurs d'emploi ayant obtenu une validation partielle de bénéficier d'une **formation ou d'une assistance technique complémentaire estimée nécessaire par le jury pour obtenir une validation totale**.

2007

- **Arrêté du 6 avril 2007** fixant le modèle du formulaire de demande de diplôme ou de titre délivré par la validation des acquis de l'expérience au nom d'un ministère.

2008 – Rapport Merle

Mobiliser les acteurs institutionnels pour promouvoir la VAE

- Renforcer la **coordination des acteurs** au niveau territorial
- Encourager la **négociation** professionnelle et interprofessionnelle
- **Elargir les missions des OPCA**
- **Le rôle de l'Etat**
- Coordonner les **dispositifs de financement**
- **L'enseignement supérieur**

Diffuser la VAE dans l'ensemble des dispositifs et en faciliter l'accès à tous les publics

- La **professionnalisation tout au long de la vie**
- Développer la reconnaissance des compétences dans les **entreprises**
- Faciliter la **traçabilité des compétences** tout au long de la vie
- Développer le **signalement des compétences** sur le marché du travail
- Prendre en charge les **jeunes sortis de formation initiale sans qualification**
- Mettre en place des **plateformes spécialisées d'orientation et d'accompagnement VAE pour des publics spécifiques**

Inscrire les processus VAE dans une démarche qualité

- **Fluidifier et diversifier le parcours VAE**
- Améliorer la **qualité de l'accompagnement**
- Retravailler l'**ingénierie des dossiers de VAE**
- Améliorer la **tenue et le travail des jurys**
- **Professionnaliser les réseaux d'AIO, les OPCA et le Pôle emploi sur la VAE**
- **Evaluer régulièrement les dispositifs régionaux et diffuser l'information VAE**

Mieux réguler le système de certifications et améliorer l'accessibilité par la

- Faire évoluer la **régulation globale du dispositif et sa lisibilité**
- Faire évoluer le rôle de la **CNCP**
- Mieux réguler les diplômes de l'enseignement supérieur
- Clarifier le **rôle des CQP et les conditions de leur enregistrement** au RNCP
- Améliorer l'**ingénierie des certifications** et leur accessibilité par la VAE
- Construire de **nouvelles attestations** visant à graduer l'accès aux certifications de niveau V pour les publics de faible niveau de formation
- Donner de la **lisibilité aux multiples formes de certifications** n'ayant pas vocation à figurer dans le RNCP
- **Renforcer les moyens de la CNCP et des partenaires sociaux**

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance

Ateliers
Professionnels de la VAE
Assises Nationales
de la Formation
Martinique

Dates clés de la VAE

2009

- **Accord National Interprofessionnel (ANI)** du 7 janvier Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. **Reprise des recommandations des rapports Merle et Besson.**

2009

- **Décret n°2009-565** du 20 mai 2009 relatif à la formation, à la démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences et à la VAE des travailleurs handicapés accueillis en établissements ou services d'aide par le travail.

2010

- **Loi n°2010-241 du 10 mars 2010** relative au service civique qui reconnaît l'expérience acquise durant ce contrat.

2011

- Le rapport sur « l'amélioration de la relation numérique à l'utilisateur » appelle à améliorer l'information, l'orientation et le conseil des candidats à une VAE.

2014

- **LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014**



À vous de valider !



À vous de valider !

La VAE en Martinique

Gouvernance du dispositif

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



Pilotage de la VAE en région

Circulaire DGEFP N° 2002/24 du 23 avril 2002

Etat-Région

Bilan annuel PRC et CRIS

Avis du CCREFP -Commission VAE
(article 152 de la loi n° 2002-73)
En lien avec services valideurs

Consolidation au niveau DGEFP

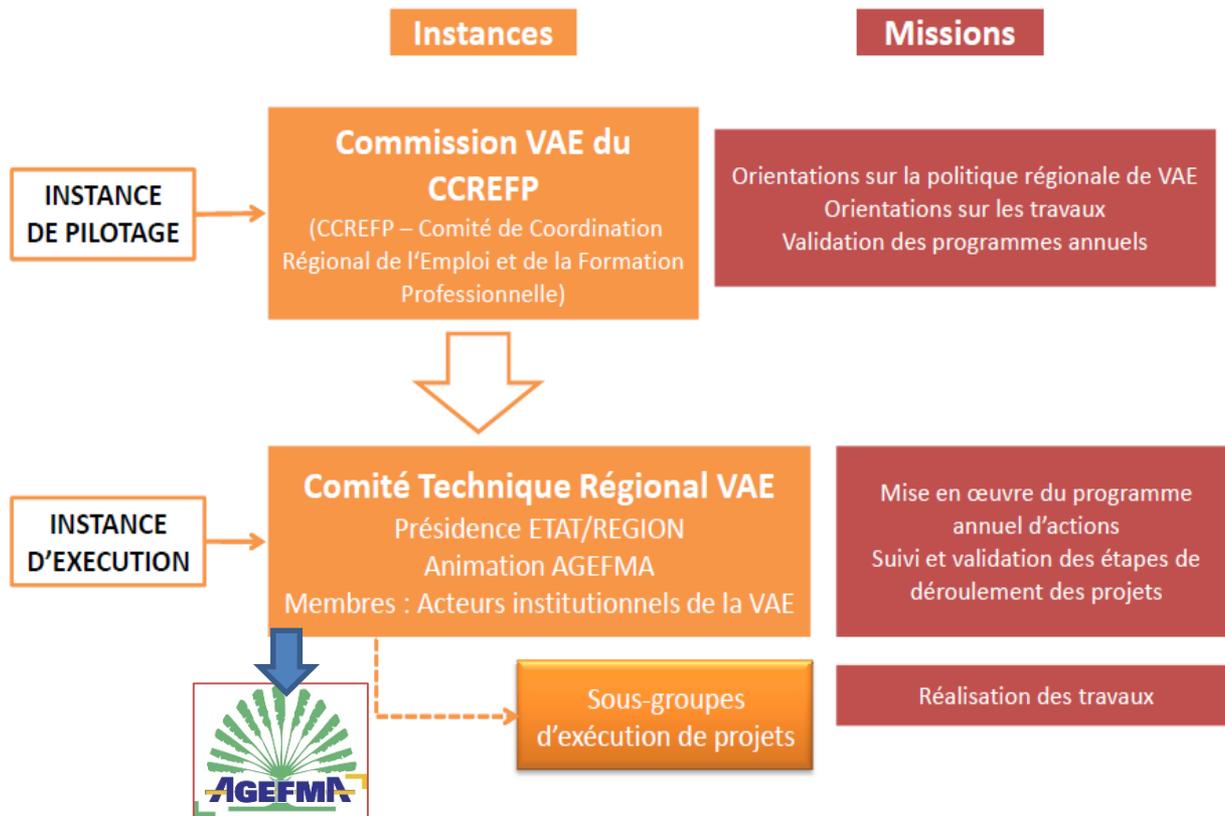
« Au cas où la Région ne s'impliquerait pas dans le pilotage et la mise en oeuvre du service, l'Etat et ses services déconcentrés assumeront le pilotage et le contrôle du dispositif »



Région Martinique

Dispositif VAE en région

LES DIFFERENTES INSTANCES DU RESEAU REGIONAL



6 sous – groupes :

- Accompagnement
- Financement
- Communication
- Mutualisation des données
- Professionnalisation des acteurs de la certification
- Pratiques d'entreprise.

Commission VAE - CCREFP



■ Objectifs

- Observer l'environnement**, les publics et les conditions d'accès à la certification
- Définir les orientations et priorités** régionales en matière de VAE
- Faire évoluer l'offre de certification** et de formation pour répondre aux besoins
- Veiller à la cohérence** des actions menées en région.

■ Missions

- Elaborer un **plan de communication** sur l'offre de VAE
- Accompagner la démarche qualité accompagnement VAE
- Aider au déploiement de **démarches sectorielles**
- Démarches de **sécurisation des parcours** professionnels à destination des publics les plus fragilisés - **appui renforcé à la VAE**
- Animation de réseau** corrélée à un dispositif de **professionnalisation des acteurs**
- Actions de renforcement de la **qualité** du process
- Avis sur les demandes d'inscription de titres au RNCP présentées au niveau régional

■ Réalisations

- Plan de développement pluri-annuel
- Charte qualité de l'accompagnateur VAE
- Hôtellerie – IAE
- Appui renforcé VAE – CP
- Parcours de professionnalisation : info-conseil et Accompagnement
- Démarche qualité VAE

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



Plan de développement de la VAE

Axes de travail



- Communication
- Sécurisation des parcours
- Démarches sectorielles
- Ingénierie
- Animation
- Professionnalisation
- Qualité du process

Enjeux

- Développer l'information de 1er niveau et s'assurer de son appropriation et diffusion **via les réseaux de l'AIO et de l'insertion.**
- Mettre en place des actions expérimentales de **conseil renforcé auprès des publics les plus en difficulté.**
- Intégrer *la VAE dans les EDEC, le soutien à la GPEC, les contrats d'objectif de branche, les approches territoriales de la GPEC*
- Capitaliser les actions en direction des **entreprises et élaborer une ingénierie adaptée.**
- Mettre en place des actions de diffusion, de transfert et de **professionnalisation autour des nouveaux outils.**

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



Charte du réseau IC-VAE

8 indicateurs qualité



À vous de valider !

- **1. Proximité**
 - Intervention au plus près des zones de résidence ou d'emploi dans un **maillage de proximité**
- **2. Personnalisation du service**
 - Activité **centrée sur la demande des personnes.**
 - information et conseil **adapté au cas de chacun.**

Le point relais conseil a pour objectif d'aider la personne à construire son parcours vers la qualification.
- **3. Lisibilité**
 - Espace identifié et signalétique appropriée
- **4. Accessibilité**
 - Ouvert à toute personne
- **5. Qualité de l'information**
 - Information constamment actualisée
- **6. Professionnalisme**
 - Identification d'un conseiller VAE Référent afin de garantir la qualité des informations et du conseil
 - Assiduité aux **actions de professionnalisation** proposées par la CRIS VAE afin de favoriser la cohérence du service au niveau du territoire et de contribuer à la capitalisation des pratiques
- **7. Déontologie**
 - **Confidentialité**
 - **Objectivité - Neutralité** du professionnel de l'information-conseil en VAE
- **8 - Evaluation**
 - Transmission d'informations quantitatives : **remontées statistiques trimestrielles à la CRIS VAE**
 - Remontées qualitatives nécessaires à une évaluation du service rendu.

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



Charte qualité Accompagnement VAE : Points clés



Accompagnement

L'accompagnement en amont

- travail sur l'information et le conseil
- accompagnement après la première décision de recevabilité.

L'accompagnement au cours de la prestation.

- La charte régionale reprend les 6 étapes définies dans la charte nationale :
- Réflexion approfondie afin de resituer la demande de VAE
- Retour sur le parcours du candidat
- Entretien d'analyse descriptive des activités
- Assistance-conseil à la description écrite
- Préparation de l'entretien
- Et/ou mise en situation.

L'accompagnement en aval.

- Définition du mode d'accompagnement d'une personne n'ayant pas obtenu l'intégralité de la certification.

Critères qualité

- **Conditions d'accueil**
 - Accessibilité,
 - réactivité du service,
 - organisation temporelle.
- **Critères déontologiques**
 - Confidentialité
 - Lisibilité du travail
 - Egalité de traitement
 - Neutralité de l'accompagnateur
- **Critères méthodologiques**
 - Ressources
 - Méthodes
 - Outils
- **Critères liés à l'expérience du prestataire**
 - Partenariats
 - Domaines de compétence
 - actualisation des connaissances
 - Evaluation du service rendu

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



Diagnostic territorial de la VAE

Objectifs

Dans le cadre de la décentralisation, Acte III : production d'un document **d'orientations régional** destiné à éclairer les **choix stratégiques en matière :**

- 1. D'organisation du dispositif de VAE au regard des évolutions législatives**
- 2. d'offre de service de VAE au niveau territorial.**



Livrables

- 1. Assurer aux acteurs locaux et en particulier aux membres du CCREFP un premier niveau d'information permettant de disposer d'un état des lieux du dispositif de VAE en Région, articulé sur différents niveaux :**
 - ❖ Gouvernance et animation du dispositif
 - ❖ Information-conseil en VAE
 - ❖ Accompagnement à la VAE
- 2. De définir les orientations régionales en matière de politiques de développement de la VAE au regard des évolutions législatives générées par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale**
- 3. D'envisager des projections en termes de déploiement, de suivi et d'évaluation des politiques de VAE en région.**

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance





À vous de valider !



La VAE en Martinique

Opérationnalisation de la stratégie

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



2002

Déploiement de la mission de coordination de la VAE en Martinique



CRIS VAE

(Cellule Régional Inter Service VAE)

PRC

(Point Relais Conseil en VAE)

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



Point Relais Conseil en VAE

Accueil et
l'information
du public

Aide à la
définition du
projet
et
conseil en
orientation

information
sur les
certifications
qu'elles soient
disponibles ou
non en région

Mise en
relation avec
les organismes
valideurs

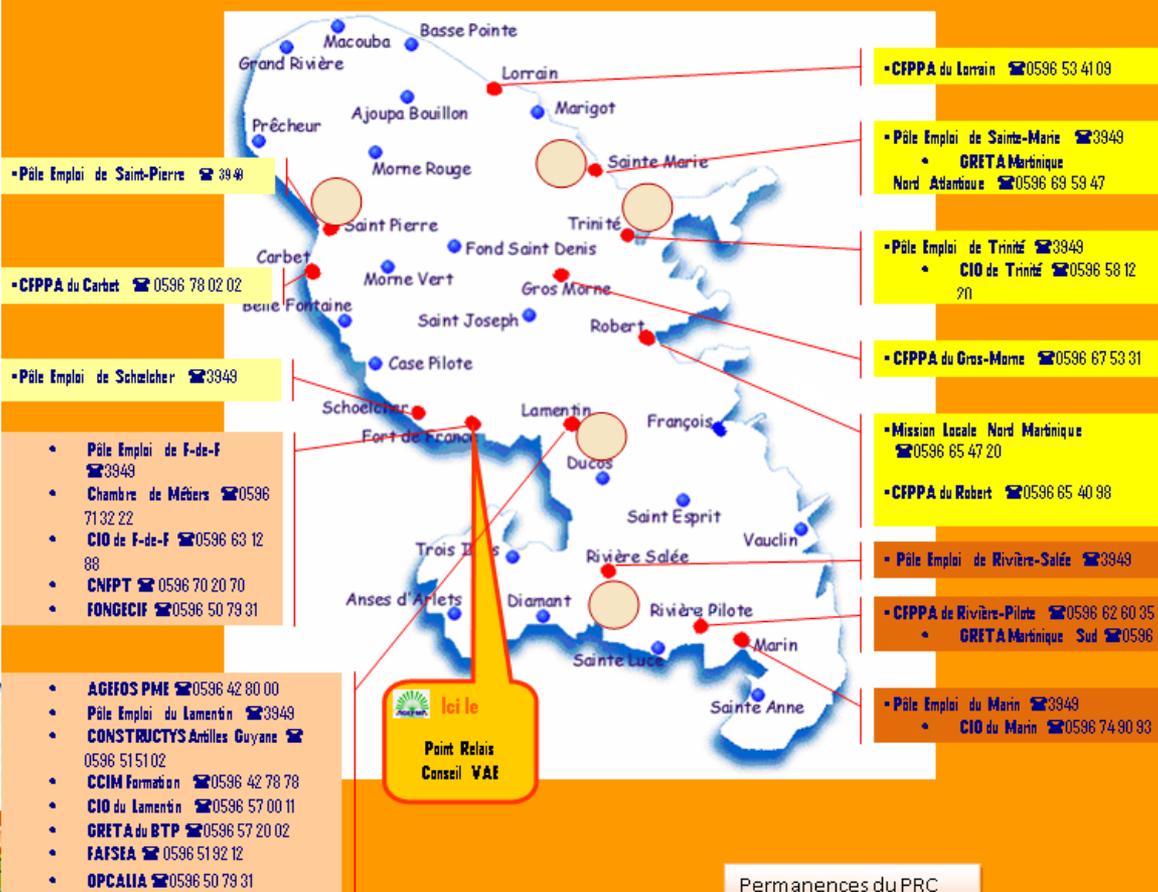
Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance





Réseau information conseil VAE

31 espaces d'information et 1 Point Relais Conseil sur l'ensemble du territoire



Permanences du PRC

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



Région Martinique

Cellule Régionale Inter-Services VAE

Informer sur les systèmes de validation et de certification

Diffuser et actualiser l'information sur la VAE

Animer et professionnaliser le réseau des points relais

Apport d'information à l'ensemble des acteurs socio-économiques intéressés, afin de les aider à intégrer la VAE

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



AGEFMA - 12 ans de VAE



Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance



MERCI !



Avez-vous des questions ?

Nouveaux enjeux
Nouvelle gouvernance

